

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 005/2026

**Séance du Mercredi 29 avril 2026**

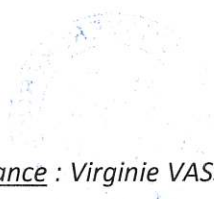
L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil d'administration de la commune de HAVERSKERQUE, s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence de Jocelyne DURUT, Maire- Présidente du CCAS, en suite de convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en mairie et sur le site de la commune, conformément aux articles L2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mme Virginie VASSEUR, Mme Jacqueline CAVELIER, Mme Sandrine DECLERCK ; Mme Elisabeth HELLEBOID, Mme Kelly CORNORD, Mme Claire FAES, Mme Françoise Warney, Mme Sylvie WALBROU ;*

*Étaient absents excusés : /*



*Secrétaire de séance : Virginie VASSEUR*

a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration (art. L. 2121-15 du CGCT).

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – CCAS commune Haverskerque.**

**VU :**

Le code général des collectivités territoriales ;

Le compte administratif et le compte de gestion du CCAS d'Haverskerque pour l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT QUE :**

Le résultat cumulé entre les dépenses et les recettes au fonctionnement est de 11 388.87 € (résultat de l'année 1486.58+ excédent 9902.29) ;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 doivent être couvertes ;

Le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 reprend les résultats de l'exercice 2025 ;

**Le Conseil d'administration,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire – Présidente du CCAS, et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de (9 voix POUR)**

- **REPRENDRE** à hauteur de 11388.87 €, le résultat en dépenses de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 - Solde d'exécution de fonctionnement reporté sur l'exercice 2026 ;
- 
- **REPRENDRE** à hauteur de 11060€, le résultat en section d'investissement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Pour Madame le Maire, Présidente du CCAS,





**Détermination du Résultat au : 31/12/2025**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	15 949,22		0,00
- Dépenses	14 462,64		0,00
Résultat de l'année	1 486,58		0,00
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2025	9 902,29	Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2025	11 060,00
Résultat Cumulé au : 31/12/2025	(A) 11 388,87		(B) 11 060,00

**Calcul du besoin de financement sur le budget : 2026**

Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2025

Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :	31/12/2025	
RECETTES	(C)	0,00
- DEPENSES	(D)	0,00
SOLDE :	(E)	0,00

**Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin) (B)+(E) 11 060,00**

**Inscription au BUDGET : 2026**

LIGNE 001 – SI	(B)	11 060,00	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement	(C)		
RAR Dépenses d'investissement	(D)	0,00	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)	(F)	0,00	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF	(A)-(F)	11 388,87	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260429-005\_2026\_CCAS-DE